

# LA GEMAPI

## DE L'ÉTAT DES LIEUX À

### LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE



JOURNÉE TECHNIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES  
9 novembre 2015 – Lyon (3<sup>ème</sup>) / ESPASCAF

#### Contexte

La loi de modernisation de l'action publique du 27 janvier 2014 attribue au bloc communal la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » (GEMAPI).

Cette nouvelle compétence est un enjeu majeur pour préserver les milieux aquatiques à une échelle hydrographique cohérente et pour asseoir la prévention des inondations dans l'aménagement du territoire.

En 2014, l'Association Rivière Rhône Alpes organisait une conférence GEMAPI pour informer les élus sur les évolutions majeures qu'apportait cette nouvelle compétence.

Pour répondre aux besoins de ses adhérents, l'ARRA propose une nouvelle rencontre pour faire le point sur les avancées réglementaires, juridiques et organisationnelles.

De nombreux retours d'expérience viseront à alimenter les réflexions autour de la mise en place de la GEMAPI et permettront d'aborder les nombreuses questions soulevées.

#### Objectifs

- Faire le point sur les dernières avancées juridiques et réglementaires,
- Clarifier le contenu de la compétence et aborder la question des responsabilités,
- Échanger sur les périmètres pertinents et la gouvernance,
- Apporter des réponses sur la rédaction des statuts des structures de bassin versant et de leurs compétences GEMAPI et hors GEMAPI,
- Tenter de répondre aux questions de financement de la compétence,
- Permettre le débat et analyser les différents points de vue sur l'exercice de cette compétence.

#### Publics :

Élus, techniciens et chargés de mission des structures de bassin versant et des EPCI à fiscalité propre, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, chargés d'intervention des agences de l'eau et des conseils régionaux, associations, conservatoires d'espaces naturels, bureaux d'études, chercheurs, étudiants.

#### Avec la participation de :



# PROGRAMME DE LA JOURNÉE

## 09h00 Accueil des participants

### Actualité réglementaire et feuille de route institutionnelle

#### 09h30 Le positionnement des services de l'État en lien avec la doctrine de bassin

L'état des lieux, l'actualité réglementaire et les aides des partenaires institutionnels

*Gérôme CHARRIER & Lucie MILLON – DREAL*

*Murielle EXBRAYAT & Yannick PREBAY – Agence de l'eau RMC*

#### 10h30 La GEMAPI à l'échelle départementale

Les stratégies en lien avec les services de l'État. Exemple du département du Rhône. Présentation du travail autour des statuts (compétences GEMAPI et hors GEMAPI). Note SDCI pour la structuration de la carte des bassins versants.

*Stéphanie BESSON – Agence de l'eau RMC*

*Marc LEFEVRE – DDT Rhône*

### La GEMAPI sur le terrain : retours d'expériences de collectivités

#### 11h30 Mise en œuvre de la compétence dans le département de la Drôme

Zoom sur la Communauté d'Agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes

*Julien CHAPIER – Syndicat de l'Herbasse (26), Aline STRACCHI – Syndicat de la Véore (26)*

*Nathalie LESAFFRE – Conseil Départemental de la Drôme*

## 12h00 Déjeuner

#### 14h00 L'organisation territoriale par l'EPTB Ardèche Claire

*Floriane MORENA – Syndicat Mixte Ardèche Claire (07)*

#### La lecture juridique de la GEMAPI et les conséquences dans son application sur le bassin versant de la Durance

*Philippe PICON – Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (05)*

#### L'expertise d'un syndicat de rivière

*Virginie AUGERAUD – Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (38)*

#### La mise en place de la taxe GEMAPI par une Communauté de Communes

*Valérie PETEX & Sébastien DEBOST – Communauté de Communes du Grésivaudan (38)*

### Analyse et discussions

#### 16h00 Conséquences et mise en perspective de la GEMAPI

*Stéphane GHIOTTI - CNRS Laboratoire Acteurs, ressources, territoires dans le développement*

## 17h00 Fin de journée

# PLAN D'ACCÈS

ESPASCAF - CAF de Lyon  
69 boulevard Vivier Merle  
69003 LYON



## Accès en transports en commun :

**Train :** L'Espascaf est accessible à pied depuis la gare de la Part Dieu : sortie « Vivier Merle », à 5 mn à pied en remontant le boulevard Vivier Merle côté impair jusqu'au n°67.

**Métro :** Ligne B, arrêt Part Dieu

**Tram :** Ligne T1, arrêt Part Dieu – Vivier Merle  
Ligne T3, arrêt Part Dieu – Vilette  
Ligne T4, arrêt Part Dieu – Vilette

## Accès en voiture :

- Préparez votre itinéraire : <https://goo.gl/maps/nAMXkBifwx42>
- Retrouvez les différents parkings disponibles à proximité : <https://goo.gl/maps/ScBrR4Fj5EF2>

À noter : l'Espascaf ne dispose pas de parking. Les parkings signalés sur cette carte sont des **parkings payants**.